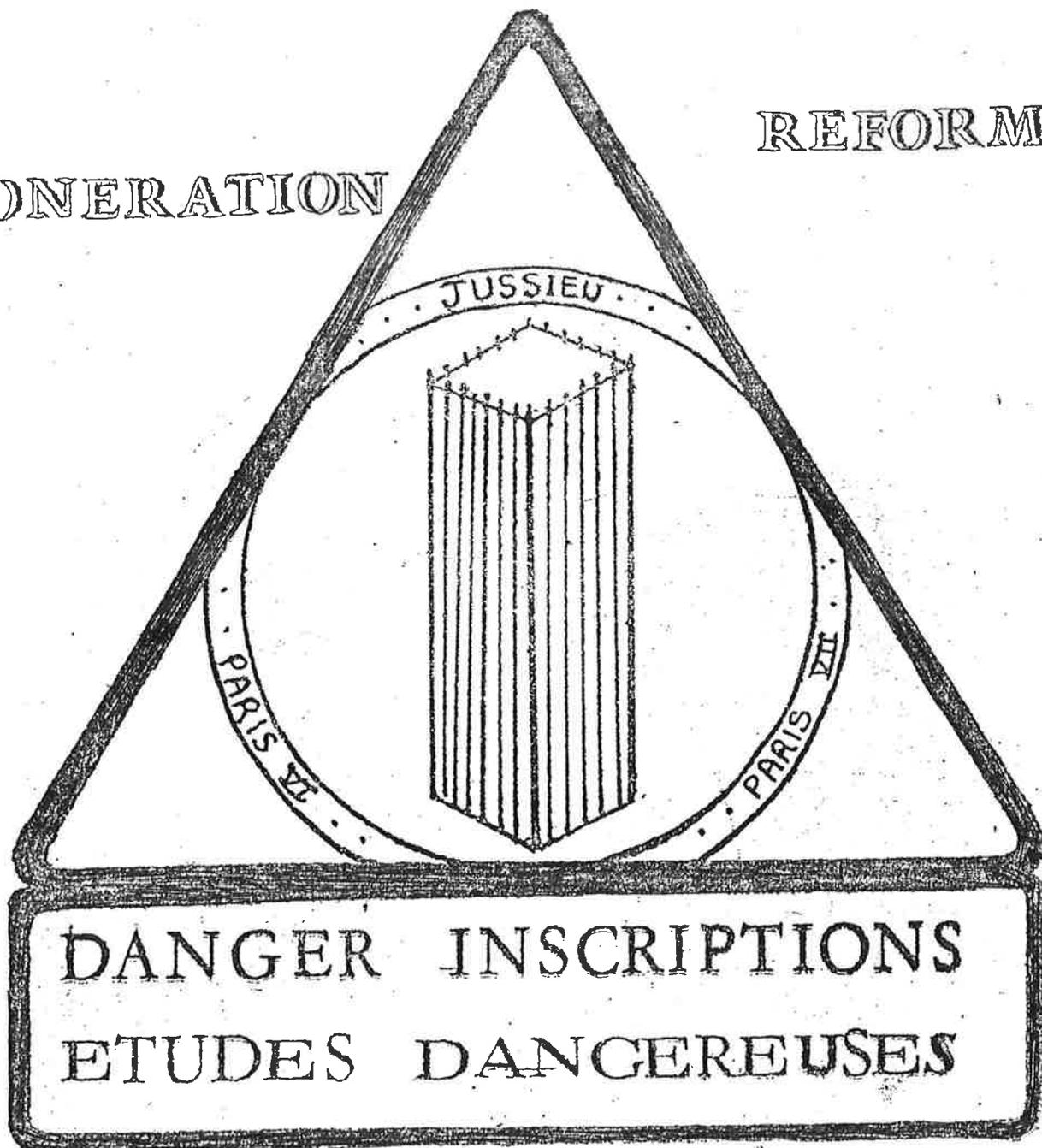


SOLIDARITE INSCRIPTION

EXONERATION

REFORME



UNEF

PARIS - SCIENCES - UNEF

UNIVERSITÉ PARIS 6

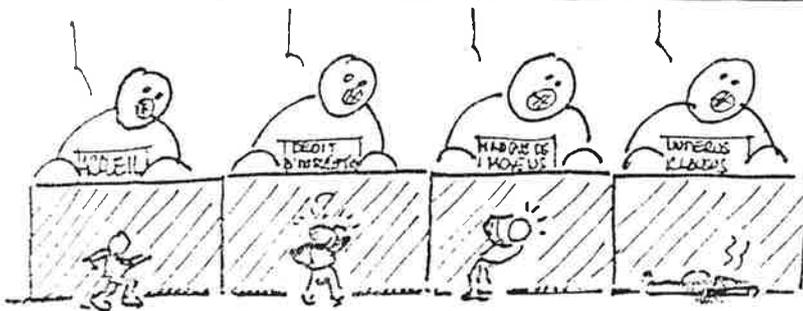
2, Place Jussieu - 75005 PARIS

Tél. : 336.25.25 p. 37.45

SOMMAIRE

- p 3 Inscriptions à Paris 6
- p 4 Interventions des élus "Solidarité Etudiante"
répartition des sièges aux conseils
- p 5 Organisation de la 1^{ère} année
- p 6 Indications sur la 2^{ème} année
- p 7 L'UNEF et les structures universitaires
- p 13 Attention à nos études (tract de mai)
- p 15 Solidarité internationale
- p 16 L'UNEF et les questions internationales
- p 17 Questionnaire sur le Service National
- p 19 Adresses utiles, plan
- p 20 Demande d'exonération (exemple)

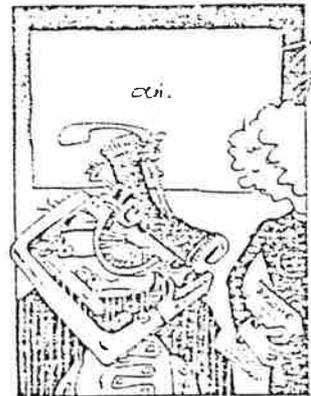
...TOUT VA BIEN... TOUT VA BIEN... TOUT VA BIEN... TOUT VA BIEN...



UNEF 78 rue de Clichy,
75009 Paris tél:42.81.33.77

PRUF R.U.A. 27, 92160 Antony
tél:46.66.33.04 p093 ou 40.50.72.87

Maths sur KINITEL
Epreuves corrigées
du BAC par l'APMEP
(Association des Profes.
seurs de Mathématiques
de l'Enseignement Public)
Composer le 36-15-91-77
code APMEP



cf. Mathieu

INSCRIPTIONS A PARIS 6

Présentez vous au bâtiment M pour y remplir une déclaration de candidature. Si votre candidature est retenue, vous recevrez avant le 17 juillet une convocation pour l'inscription définitive.

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE

Rentrée: 22-09-86

1 semaine d'accueil, d'informations sur les structures...

Début des cours: 29-09-86 (12 semaines de cours)

TP+TD débuteront le 06-10

Partiels à Arcueil les 5,6,7-01-87

Résultats avant le 15-01-87

Deuxième semestre

Début des cours: 19-01-87 (17 semaines de cours)

TP+TD débuteront le 26-01

Séances de réorientation du 19 au 23-01, pendant les horaires de TD.

Nouveau: 1 semaine de vacances en février.

Partiels en juin.

ETUDIANTS CUMULATIFS

Leurs résultats au DEUG A sont souvent mauvais car les programmes sont assez différents. Les étudiants en Math Sup qui auront une moyenne de 11/20 en math+physique+chimie auront une équivalence pour SSM 1. Le passage des examens de SSM 2 reste obligatoire car le DEUG est un diplôme national. Les étudiants en Math Spé pourront passer un examen complémentaire en septembre (programmes des prépas). S'ils obtiennent la moyenne, ils peuvent s'inscrire en second cycle à Paris 6, sinon ils peuvent s'inscrire en SSM 2.

LE LIVRET DE L'ETUDIANT, document administratif donnant tous les renseignements nécessaires, ne sera disponible qu'en septembre.



INTERVENTIONS DES ELUS "SOLIDARITE ETUDIANTE" (liste présentée par l'UNEF et l'UNEM) aux conseils de l'Université (en place depuis mars 86).

- Demande du gel des droits d'inscriptions, et souhait que l'enveloppe budgétaire du ministère pour les Universités ne diminue pas. (proposition non retenue par le Conseil d'Administration et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire)
- Souhait qu'il n'y ait pas de ségrégation pour l'inscription des étudiants étrangers, demande de locaux pour les organisations d'étudiants étrangers. Le Président répond qu'il n'y aura pas de ségrégation, et refuse de donner des locaux aux étudiants étrangers, à l'Association des Etudiants Travailleurs et à l'Astrolabe (club de jeux de rôles logé par l'UNEF)
- Dénonciation de l'accord UNEF-ID, Etudiants Indépendants, UNI sur la répartition des vice-présidences étudiantes, visant à éliminer l'UNEF. L'UNEF ravit la vice-présidence du CEVU au candidat de l'UNI.
- Demande d'avoir les documents de travail avant les séances des conseils: Le Président est d'accord, mais concrètement ce n'est pas encore arrivé.
- Souhait d'un plan de développement du département de langues vivantes.
- Abstention sur le vote global du budget: chiffre en légère hausse, mais répartition complètement obscure pour les non professionnels de la gestion, et étude des besoins de chaque secteur non faite (la répartition du budget est reconduite depuis des années).
- Sensibilisation sur le Service National qui interrompt trop souvent les études, et qui est trop souvent coupé de la formation des étudiants. Le CA et le CEVU ont refusé de prendre position sur nos propositions. La Présidence est d'accord pour effectuer un sondage auprès des étudiants, mais aucune décision pratique n'a encore été prise.
- Vote pour que les étudiants en DESS fassent 50h d'Anglais (Oh avant)
- Demande de renseignements sur le travail des conseils provisoires d'UFR: la Présidence nous répond "tout va bien" alors que 11% des sièges étudiants sont pourvus (sans compter les UER médicales). Comment? Par qui? (pas par l'UNEF), même le Secrétariat Général n'en sait rien! bonjour la démocratie... Alors que les conseils d'UFR fonctionnent déjà dans certaines Universités, les enseignants de Paris 6 ont freiné l'application de la loi Savary et attendent les nouvelles dispositions ministérielles pour élaborer les statuts qui permettront à l'Université de fonctionner "correctement" (?).

REPARTITION DES SIEGES ETUDIANTS AUX CONSEILS

| année universitaire | 82-83 | | ... | 85-86 | | |
|---------------------|--------|------|-----|--------|--------|-------|
| | CU | | | CA | CEVU | CS |
| listes: | | | | | | |
| UNEF | 6 élus | | | 4 élus | 5 élus | 1 élu |
| UNEF-ID | 9 " | | | 4 " | 5 " | 1 " |
| Et. Indépendants | 10 " | rien | | 3 " | 3 " | 1 " |
| UNI | --- | | | 2 " | 2 " | 1 " |
| A.E.T. | ---- | | | 0 " | 1 " | 0 " |

Organisation de la 1^{ère} année

LE PREMIER SEMESTRE : les 4 structures pédagogiques (S.P.)

Les 4 filières du 1er semestre se caractérisent en particulier par les volumes horaires dans les diverses disciplines.

| DISCIPLINES | SP1 | SP2 | SP3 | SP4 |
|---------------|------------|------------|------------|------------|
| Mathématiques | 36 | 54 | 84 | 108 |
| Physique | 54 | 64 | 64 | 77 |
| Chimie | 60 | 60 | 60 | 48 |
| Biologie | 60 | 60 | 30 | 18 |
| Géologie | 36 | 36 | 36 | 18 |
| Projet | 30 | | | |
| TOTAL | 276 | 274 | 274 | 269 |

Les volumes horaires permettent une première orientation, suivant les goûts et les aptitudes. Le gradient en Mathématiques et Physique permet un choix de niveau :

- pour les futurs biologistes ou géologues SP1 ou SP2
- pour les futurs chimistes SP2 ou SP3
- pour les futurs physiciens SP3 ou SP4

Les étudiants attirés par les Sciences Naturelles choisissent SP1, ceux se destinant aux Mathématiques et à l'informatique choisissent SP4.

Les Sciences de la Vie, les Sciences de la Terre peuvent être choisies à niveau fond (SP1 ou SP2) ou de spécialisation (SP3 ou SP4).

La Chimie est traitée de manière identique en SP2 ou SP3.

LE SECOND SEMESTRE

Vous pourrez choisir :

- de continuer dans la filière choisie, avec ou sans soutien,
- de vous réorienter, au travers de modules passerelles :
- soit en Mathématiques et Physique (par exemple : un étudiant issu de SP1 choisissant un 2ème semestre PCB/(s)
- soit en Biologie ou en Géologie (par exemple : un étudiant issu de SP3 choisissant un 2ème semestre PCB/(s))

de vous mettre à niveau pour envisager soit un bon dossier LUT, soit de redoubler dans de bonnes conditions (semestre de mise à niveau)

Des précisions sur ces diverses possibilités seront données au cours du 1er semestre

Les filières de 2ème semestre reproduisent les structures du 1er semestre, mais sont déjà plus individualisées.

| Discipline | SP1 | SP2 | SP3 | SP4 |
|---------------|-----|-----|-----|-----|
| Mathématiques | 36 | 54 | 84 | 108 |
| Physique | 54 | 64 | 64 | 77 |
| Chimie | 60 | 60 | 60 | 48 |
| Biologie | 60 | 60 | 30 | 18 |
| Géologie | 36 | 36 | 36 | 18 |

Une option facultative (20 heures) de Biologie ou de Géologie sera proposée aux étudiants intéressés. Un examen sanctionnera la fin de la 1^{ère} année, il prendra en compte les notes du 1er semestre.

| DISCIPLINES | SBG • | PCB/G • | MPC • | MP • |
|---------------|-------|----------------|-------------------------|------|
| Mathématiques | 35 | 55 | 80 | 115 |
| Physique | 55 | 65 | 100 | 115 |
| Chimie | 60 | 60 | 100 | 50 |
| Biologie | 90 | B G 90 T 60 | + option facultative | |
| Géologie | 35 | 30 | + option facultative | |

• explication des sigles

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| SB.G. | Sciences Biologiques et Géologiques |
| P.C.B./G. | Physique - Chimie - Biologie/Géologie |
| M.P.C. | Mathématiques - Physique - Chimie |
| M.P. | Mathématiques - Physique |
| P.C. | Physique - Chimie |
| S.P.I. | Sciences pour l'Ingénieur |

Remarques :

En plus des SP1 à SP4 existent des sections à cursus annuel et non semestriel.

Section «F» : destinée à des étudiants ayant des Bacs différents de C ou D.

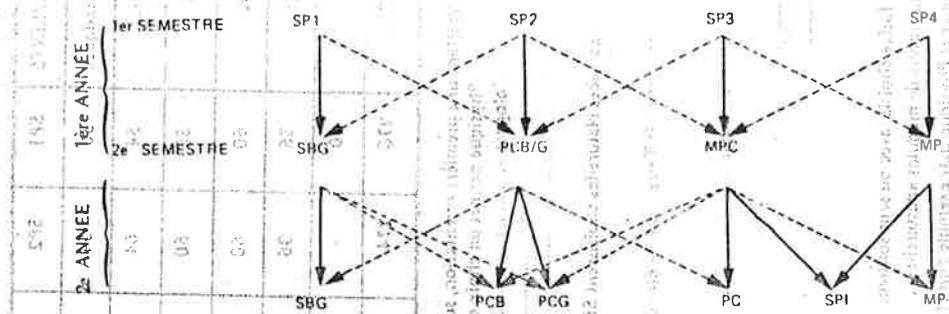
Programme SP3 + MPC avec progression pédagogique adaptée et enseignements de soutien

Les volontaires pour cette section recevront des indications plus précises en septembre (nombre de places limitées).

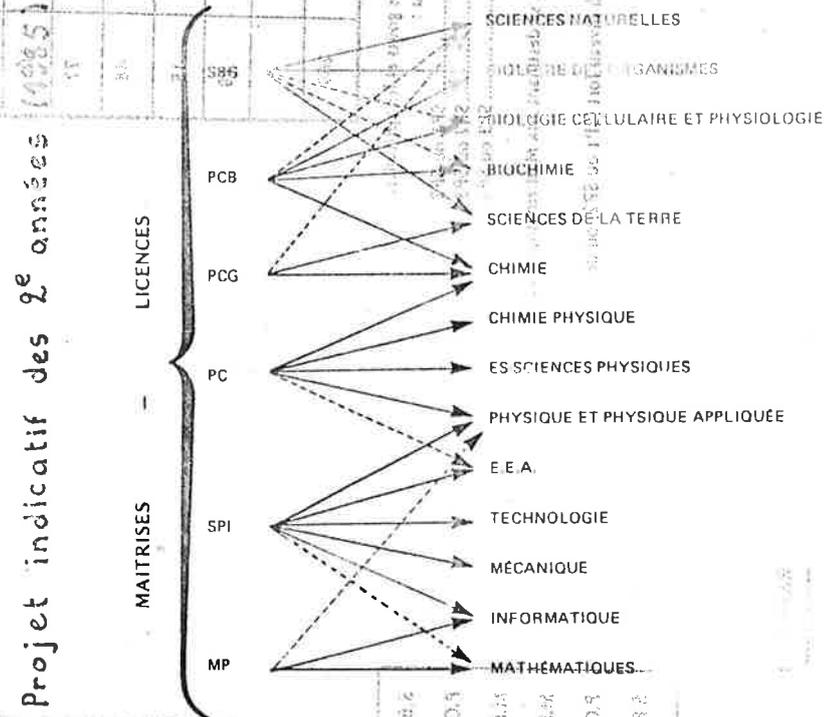
Section «T» : sur programmes types SSM et SNV

Sections réservées aux étudiants salariés - Cursus possible en 1 ou 2 ans. Les enseignements ont lieu généralement en fin de soirée, ainsi que le samedi - Renseignements dans le livret de l'étudiant.

2ème année : 8 options
 DEUG A (SSM) : PC MP SPI
 IST2 (préparant au diplôme d'Ingénieur Sciences et Techniques)
 DEUG B (SNV) : biologie des organismes géologie
 biochimie-chimie biologie-physique



Ce schéma vous indique les orientations principales existantes.



→ Voie directe
 - - - - - Voie possible avec effort ou réorientation (passerelles)

FRAIS D'INSCRIPTION

Les incompressibles:

| | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 |
|-------------------------|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Scolarité+Bibliothèque | 95 | 95 | 95 | 150 | 200 | 250 | 330 | 450 |
| Sécurité Sociale | 90 | 115 | 140 | 168 | 290 | 340 | 450 | 640 |
| Contrôle Médical | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 15 | 15 |
| Frais de correspondance | | | | | | | 20 | 20 |
| MNEF(couverture max.) | | | | 265 | 310 | 330 | 700 | 850 |

Depuis 1985, la MNEF propose la couverture sociale à 2 vitesses ! (ça existait depuis longtemps à la SMEREP). Les Mutuelles qui gèrent les centres de sécurité sociale étudiante ont accepté sans broncher le désengagement de l'Etat (-31 Milliards de centimes, non compensé par l'augmentation de la S.S.E.). Trop d'intérêts partisans, des mauvais choix en matière de gestion, l'absence de démocratie, ont amené la MNEF à prendre une orientation où l'accès à la santé était une option minimale. La MNEF devrait appartenir à tous ses adhérents, et ne pas être une affaire de spécialistes.

AVANT PROPOS

La préparation de la loi sur les enseignements supérieurs de Janvier 1984, a été l'objet d'une intense bataille politique, en 1983 notamment. Force est de constater, que le monde mandarin malotrué, se batit essentiellement sur le terrain des structures; création d'Instituts, retour aux anciennes facultés de médecine, primauté des professeurs (fac rang A) dans les conseils, autonomie ...

En fait, derrière ce mot technique de "structures", se cache une politique, une orientation.

Les structures issues de la loi Faure de 1968 ont fait la preuve de leur limites. Les structures issues de la loi de 1984 n'ont pas encore eu le temps de faire leur preuve, mais un constat s'impose : la démo-cratie, la participation et finalement l'autonomie ont dangereusement reculé dans les dernières période.

Plus que jamais donc, pour nous, ces mots ont un sens; encore faut-il que l'on prenne bien en compte la dénaturation dont ils ont été l'objet; encore faut-il comprendre l'utilisation que chacun fait de ces mots.

Le nouveau gouvernement, issu des élections de Mars 1986, a affirmé par la voix de son premier Ministre, sa volonté d'amorger la loi de 1984 et de développer l'autonomie pour la sélection et la délivrance des diplômes.

Ainsi, le débat est relancé. Mais les conditions sont bien différentes qu'en 1983. Notre point, celui des étudiants, sera déterminant, car nous n'acceptons plus de retour en arrière qui nous ramèneraient avant 1968, ou au bon vieux temps du quinquim et de la loi Sauvage.

DES MEMBRES EXPERIMENTES AVANCER. Il ne s'agit pas seulement de les élucorer; l'URIEF se doit de leur faire pour leur faire partager aux étudiants de France, à partir d'ou ils en sont aujourd'hui.

1 - QUELLE BATAILLE ?

La prochaine période va être marquée par la volonté de mettre en place les structures nouvelles indispensables à l'autonomie.

Un constat s'impose : l'écart de la participation, de la représentation des étudiants, de leur point, de l'efficacité-studésse ont reculé.

Plus sommes donc bien en face d'une question importante que nous ne pouvons pas faire avancer "en soit".

Il s'agit donc :

- de ne pas couper le débat sur les structures du "vécu" des étudiants, de ne pas laisser trainer l'insu qui s'agit d'une question technique, technique. En fait, le débat de fond est celui du "mode de régulation", de sa place dans le pays.

Les élus eux, peuvent aider à mieux comprendre :

- la nécessité d'entraîner dans les conseils;
- la façon dont les professeurs se servent des structures pour faire avancer les conseils pédagogiques;
- la façon dont les professeurs se servent des structures pour faire avancer les conseils pédagogiques;
- la façon dont les professeurs se servent des structures pour faire avancer les conseils pédagogiques;
- la façon dont les professeurs se servent des structures pour faire avancer les conseils pédagogiques;

Plus que jamais donc, pour nous, ces mots ont un sens; encore faut-il que l'on prenne bien en compte la dénaturation dont ils ont été l'objet; encore faut-il comprendre l'utilisation que chacun fait de ces mots.

2 - DES STRUCTURES ADAPTEES POUR L'UNEF, C'EST ...

La conception qu'a l'URIEF des structures universitaires est profondément liée aux objectifs et propositions du syndicat pour une "Université nouvelle."

Ces propositions élaborées en 1982/83 pour la préparation de la loi de 84, sont plus que jamais d'actualité. Cette affirmation, veut à partir du constat que l'on fait, que tout aura été essayé à l'Université, tout, sauf la mise à l'épreuve de ces propositions que reprendrait surtout l'esprit de la loi de 84.

En fait, le point de départ de notre réflexion est l'étudiant ou plutôt le statut de l'étudiant, sur lequel nous allons revenir.

Par corollaire, nous posons :

- la démocratie et la participation;
- l'autonomie;
- l'investissement éducatif de l'Etat.

comme les trois axes fondamentaux des structures universitaires.

A - LE STATUT DE L'ETUDIANT

Il n'existe pas. D'ailleurs, seule l'UNEF, en fait une préoccupation. Derrière l'ensemble de nos batailles, est sous-tendue, l'idée de "groupe étudiant" de recherche de nos droits, mais aussi de gagner des "droits" vis à vis de l'Université : vis à vis du pays.

Pour nous, les étudiants sont des cadres en formation, responsables, qui préparent l'avenir du pays, c'est-à-dire des cadres capables de répondre à l'évolution des besoins d'une société moderne.

Aussi, l'étudiant n'est pas un sujet isolé, mais bel et bien partie intégrante d'un "groupe social" qui étudie pour être partie prenante du développement du pays et non comme cela dominait dans les années 1970 pour "passer le temps" ou "pour sa culture générale".

En d'autres termes, l'étudiant n'est pas un coût pour l'Etat, mais bien un investissement puisque la nation se donne les moyens de son développement, de son essor.

Aussi, l'étudiant n'est pas un "usager" de l'Université, mais bien une composante essentielle d'une communauté universitaire responsable de l'élevation de la formation des jeunes.

C'est dans ce cadre que se définissent les droits des étudiants :

- droit d'étudier pour tous ceux qui en ont l'envie et les capacités (le BAC, ses équivalents, sont les premiers grades universitaires);
- droit à une formation de qualité;
- droit à jouer un rôle social dans l'Université;
- droit à l'emploi.

Il ne s'agit pas là d'un ensemble de revendications, mais bien des mesures permettant un "rendement maximum" de l'investissement éducatif.

Les devoirs des étudiants sont essentiels : début de ses études et à chaque étape de sa vie d'une collectivité.

Les étudiants participent à la vie de la recherche, les grands débats d'idées.

En revenant (en quelques lignes) sur les objectifs de l'UNEF pour l'Université moderne qui n'a aucun point d'accroissement développés.

En rien l'UNEF ne peut revoir en baisse le statut de l'étudiant, nous formons à partir des idées qu'en

B - DEMOCRATIE

Il y a un aspect de la démocratie qui est souvent oublié : l'aspect de la participation. L'étudiant ne peut pas être un simple spectateur, il doit être un acteur. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il y a un aspect de la démocratie qui est souvent oublié : l'aspect de la participation. L'étudiant ne peut pas être un simple spectateur, il doit être un acteur. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

A l'inverse, et sans qu'il soit possible d'écarter la participation de l'étudiant, nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

La démocratie, c'est donc bien le garant de l'efficacité. Et ça l'est à deux niveaux :

a) d'abord, c'est la certitude que l'Université sera pleinement efficace dans son intervention sociale : en associant les forces vives d'une région, à la direction de l'Université (et passivement à un niveau marginal) on se donne les moyens d'ancrer l'Université dans cette région.

En donnant à ceux qui ont le plus d'intérêt au développement économique, social, culturel, les moyens d'agir sur l'un des moteurs de ce développement, on démultiplie la puissance du moteur en question.

Et cette nécessité est valable à tous les niveaux de la gestion à la conception même de l'information. De l'interprétation sectorielle à l'étude du statut étudiant. Pas de

l'Université en matière de participation sociale. b) ensuite, la démocratie, c'est la certitude d'un plein rendement de l'institution : faire que tous ceux qui interviennent à l'Université puissent être participants des décisions, à tous les niveaux, c'est les responsabiliser, les engager dans le progrès, leur donner les moyens d'améliorer leur propre outil. En finir avec l'autoritarisme et la délégation de pouvoir, c'est utiliser les capacités de chacun et de tous.

Dans ce cadre, notre conception de la participation. Nous sommes à 10.000 lieux de ce que prévoyait Edgar FAURE. La participation, c'est faire que chacune des parties de l'Université ait les moyens de s'investir dans son institution. Pour les étudiants c'est la participation sine qua non de la reconnaissance de leur statut.

C'est la condition parce qu'un groupe social existe, présente une identité, qu'il est à même de décider ensemble de ce qui le concerne : c'est son rôle social.

C'est la condition parce que sans elle, l'étudiant n'est pas reconnu citoyen, comme responsable.

C'est la condition parce que c'est la garantie d'une intervention pour l'amélioration de la formation, bref pour la conquête du statut.

C'est la condition parce que sans elle, l'étudiant n'est pas reconnu citoyen, comme responsable.

aujourd'hui, démocratie et participation sont deux notions dévaluées. La démocratie est devenue un mot à la mode, un slogan, un slogan qui ne signifie rien. Quant à la participation, on n'en parle plus (ou peu) en tout cas.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Il faut donc tout d'abord rendre inutile. C'est pourquoi nous proposons de créer des comités régionaux de participation à l'Université.

Enfin, il faut garantir la possibilité de la participation de l'Etat, au sein de l'autonomie.

En clair, il s'agit des rapports établis entre les Universités et l'Etat.

L'UNEF propose clairement pour l'autonomie des Universités. Différents, notre conception de la démocratie, de la participation, du statut de l'étudiant implique une répartition dans le sens où pour nous, chaque composante de l'Université est responsable, comptable envers la région et le pays, et investie de leur confiance.

Mais cela se situe dans l'absolu. Concrètement, quatre questions sont à envisager :

- = les "cadres" (régionaux, nationaux)
- = les contrôles
- = l'intervention de l'Etat
- = les conseils.

Les "cadres"

D'abord, sur la question du "cadre", il est bien évident à notre avis, que l'Université ne peut atteindre son efficacité qu'en prenant en compte le cadre régional : non pour scléroser, pour adoubier "la crise à la crise", mais parce que, si l'on veut se placer dans une perspective sociale, économique etc ... c'est au niveau régional que les actuelles implantations universitaires sont le moins adaptées. La région doit donc être à même d'apporter à l'université sa diversité, ses ressources humaines et structurelles, son potentiel, et doit en recevoir les moyens d'aller de l'avant : autrement dit, en matière d'implantation, de développement, de création, l'ensemble des besoins régionaux doit être couvert.

Comprenons-nous bien : cela passe par un tissu de base suffisant, et c'est à l'opposé des bradages universitaires que nous avons connu dans le passé, corrélativement aux bradages économiques. Dans le même temps, et dans l'intérêt même des régions, le cadre national doit intervenir : d'abord en assurant la spécificité de telle ou telle formation. Ensuite pour garantir la valeur des diplômes : le cadre national des habilitations doit rester intangible à l'heure actuelle. Enfin, pour aider à la coordination inter-université et pour éventuellement resorber les disparités inter-régionales en assurant des potentiels suffisants à chacune des institutions.

Les contrôles

Ensuite sur la question du contrôle. S'il est bien évident qu'un contrôle des activités est nécessaire, il faut poser plusieurs idées : d'abord ce contrôle se doit d'être "a posteriori", et non pas "à priori".

Ensuite, il faut en finir avec les interminables rectorales : concrètement, il est envisageable qu'en cas de problème, le recteur ait pouvoir non pas de casser une décision, mais de saisir le tribunal administratif pour les aspects purement de son ressort, et une instance nationale élue (dépendante du CNESER par exemple) pour les questions d'ordre universitaire.

Une telle instance serait la garantie qu'on en finisse avec les tensions habituelles dans les prises de décision.

Enfin, concernant l'intervention de l'Etat, il est évident que l'Etat est intervenant dans les Universités, puisqu'il gère, il est dans le même temps, il est la direction des Universités, dans la mesure où les contribuables sont eux-mêmes représentés aussi, prévenir la présence de représentants de l'Etat "en qualité" dans les conseils de direction, c'est envisager la possibilité d'avoir des professionnels, de la direction des Universités, c'est la garantie d'une nouvelle équipe entre l'Université et la nation.

L'intervention de l'Etat

Par contre, assurer la représentation des forces régionales (syndicats, associations, collectivités locales...) c'est être certain que l'argent versé par la collectivité nationale sera utilisé à bon escient, nous accordons plus loin.

Par contre, autre chose est l'intervention de l'Etat dans le financement des Universités et de la formation que nous abordons plus loin.

Mais quelle politique de formation dépend un étudiant et de son potentiel ? Quel que soit que nous abordons la conception de l'autonomie par rapport à l'Etat, est profonde. Elle empêche une intervention directe du pouvoir politique, mais elle met quel que politique de formation dépend du Ministère et des collectivités, non du mandat et du Mandataires.

Les conseils d'assistants d'Université est aussi une variante d'une forme de démocratie.

La structure des UER garde la jonction enseignement et recherche, pour répondre vos améliorations, l'UER est aussi une garantie d'une forme de démocratie "à la hauteur" d'un grand concept de la vie universitaire.

Alors l'UNEF pense que certains "redécoupages" d'UER sont à revoir pour assurer réellement la double mission enseignement/chercheurs et un potentiel suffisant. A l'avenir, après concertation de tous les intéressés, parce que le découpage actuel, datant des années 70-71 environ ou de 84 parfois, est plutôt motivé par des intérêts de moyen termes.

L'UNEF propose la suppression de tous les statuts dérogatoires (Instituts-écoles) compris pour les IUT, IEP, UEREPS ...

L'UNEF rappelle son attachement à la parité entre les différents composants, à la non obligation de rang pour l'élection des directeurs, à l'existence de bureaux d'UER et d'Universités, comprenant un vice président ou vice directeur étudiant.

L'UNEF tire les leçons de son expérience et s'oppose aux scrutins souples qui sont le paravent d'une démocratie à la carte et finalement, au vu, la garantie du droit tourné à la démocratie vraie.

Concernant les personnalités extérieures, l'UNEF s'oppose à leur trop grande présence à l'élection des présidents des Instituts par elles.

- Nous pensons qu'il faut assurer :
- les critères de leur représentativité et leur diversité;
- les moyens de leur intervention autrement que comme force d'appui aux décisions des mandataires, on propose dans ce sens, leur participation aux différents comités :

le rôle du CNESEFR et son autonomie vis à vis du système doivent être renforcés pour le rendre utile et décisionnel.

Financement des universités

Si la question du financement des universités est ici traitée, c'est qu'un mode de financement détermine, dans une grande mesure, les structures et la politique de formation.

L'opacité des débats que nous connaissons dans les C.A.A. lors du vote des budgets d'Universités, met en évidence la complexité et la portée fondamentale des enjeux liés au financement des universités.

Ainsi, la modernisation de l'enseignement supérieur et l'augmentation du nombre d'étudiants parallèlement au désengagement financier de l'Etat, tendent à remettre en cause le système de financement qui prévaut aujourd'hui.

I - Le système actuel : autonomie financière

A - Depuis la loi FAURE consécutive aux événements de 1968, c'est la notion d'autonomie financière des établissements qui prévaut.

Dans une période où la notion d'autonomie est envisagée de façon fort contradictoire, il convient de préciser ce que signifiait exactement l'autonomie financière.

Les ressources des établissements étaient largement déterminées par l'Etat.

Celui-ci fixait tout d'abord le montant de la subvention ministérielle qui constituait la plus grande partie des ressources.

Il fixait également chaque année, par arrêté conjoint des Ministères de l'Éducation Nationale et du Budget, le montant des droits d'inscription considérés comme une contribution forfaitaire de l'étudiant, le principe restant la gratuité de l'enseignement supérieur. L'arrêté fixe un taux maximal; les Universités, dans le cadre de leur autonomie, peuvent fixer leurs droits en-deçà.

Pendant 12 ans, le taux n'a pas bougé : 95 Frs jusqu'en 1981. Il faut préciser que la répartition de l'Etat signalé elle aussi. Les Universités disposaient en 1971 de res-

sources inférieures à celles dont elles bénéficiaient en 1970, et ce malgré une inflation de plus de 10%. Les crédits de l'Etat ont été réduits de 10% en 1971, de 15% en 1972, de 20% en 1973, de 25% en 1974, de 30% en 1975, de 35% en 1976, de 40% en 1977, de 45% en 1978, de 50% en 1979, de 55% en 1980, de 60% en 1981. Les crédits de l'Etat ont été réduits de 10% en 1982, de 15% en 1983, de 20% en 1984, de 25% en 1985, de 30% en 1986, de 35% en 1987, de 40% en 1988, de 45% en 1989, de 50% en 1990, de 55% en 1991, de 60% en 1992, de 65% en 1993, de 70% en 1994, de 75% en 1995, de 80% en 1996, de 85% en 1997, de 90% en 1998, de 95% en 1999, de 100% en 2000, de 105% en 2001, de 110% en 2002, de 115% en 2003, de 120% en 2004, de 125% en 2005, de 130% en 2006, de 135% en 2007, de 140% en 2008, de 145% en 2009, de 150% en 2010, de 155% en 2011, de 160% en 2012, de 165% en 2013, de 170% en 2014, de 175% en 2015, de 180% en 2016, de 185% en 2017, de 190% en 2018, de 195% en 2019, de 200% en 2020, de 205% en 2021, de 210% en 2022, de 215% en 2023, de 220% en 2024, de 225% en 2025, de 230% en 2026, de 235% en 2027, de 240% en 2028, de 245% en 2029, de 250% en 2030.

L'autonomie financière se manifestait donc essentiellement dans l'utilisation des ressources : répartition entre UFR, centres de recherche, divers postes budgétaires (bibliothèques, imprimerie, courrier...)

A signaler que lorsque l'Université ne parvenait pas à dégager une majorité pour un budget, celui-ci était géré par le recteur d'Académie, au nom du Ministère.

La "loi SAVARY" reprendra exactement le même système de financement.

B - Pourtant, le 20 Janvier 1986, Monsieur CHEVENEMENT présente au CNESEFR (qui a voix consultative) un projet de décret qui tente de mettre fin au système de tarif unique.

Dans le rapport au Premier Ministre, la motivation de ce décret est le suivant :

"La réglementation en vigueur s'avère désormais inadéquate."

"L'autonomie des actuels EPSCO, reconnue par deux lois successives (FAURE et SAVARY), n'a eu qu'une portée de principe dans le domaine financier, si ces établissements n'ont pas la possibilité d'adopter une certaine action sur leurs ressources propres : la diversité des activités d'un établissement à l'autre, les relations que chacun entretient avec les collectivités territoriales et plus généralement avec le milieu économique et social de la région, s'accroissent mal d'un taux unique fixé d'avance par des autorités ministérielles qui n'exercent pas de responsabilité directe dans la gestion de ces établissements.

Aussi, le présent décret a-t-il pour objet (de donner) aux établissements, la possibilité de fixer eux-mêmes le montant des droits d'inscription.

Cependant, pour éviter que cette innovation n'entraîne d'importantes distorsions dans les ressources respectives des établissements, et pour assurer l'égalité de traitement des étudiants, le montant des droits exigés de ceux-ci reste déterminé dans les limites maximum et minimum fixées par les autorités de tutelle." (voir texte de projet de décret en annexe).

Ce décret, rejeté par 9 voix contre 1 au CNA SFRA, ne sera jamais adopté, faute de temps d'une part, mais aussi parce que les précisions d'universitaires rejoignent souvent la responsabilité - et le risque - qui leur incombait. Il est bien plus facile de se cacher dans les jupes du M.I., que de décider une hausse soi-même et devoir à affronter les élus étudiants.

Mais si nous avons décidé de reprendre ici l'exposé des motifs du décret, c'est que ceux-ci sont très intéressants de l'évolution des idées dans la période récente.

Le décret de 1986 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1986. Le décret de 1987 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1987. Le décret de 1988 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1988. Le décret de 1989 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1989. Le décret de 1990 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1990. Le décret de 1991 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1991. Le décret de 1992 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1992. Le décret de 1993 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1993. Le décret de 1994 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1994. Le décret de 1995 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1995. Le décret de 1996 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1996. Le décret de 1997 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1997. Le décret de 1998 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1998. Le décret de 1999 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 1999. Le décret de 2000 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2000. Le décret de 2001 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2001. Le décret de 2002 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2002. Le décret de 2003 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2003. Le décret de 2004 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2004. Le décret de 2005 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2005. Le décret de 2006 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2006. Le décret de 2007 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2007. Le décret de 2008 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2008. Le décret de 2009 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2009. Le décret de 2010 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2010. Le décret de 2011 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2011. Le décret de 2012 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2012. Le décret de 2013 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2013. Le décret de 2014 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2014. Le décret de 2015 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2015. Le décret de 2016 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2016. Le décret de 2017 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2017. Le décret de 2018 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2018. Le décret de 2019 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2019. Le décret de 2020 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2020. Le décret de 2021 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2021. Le décret de 2022 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2022. Le décret de 2023 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2023. Le décret de 2024 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2024. Le décret de 2025 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2025. Le décret de 2026 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2026. Le décret de 2027 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2027. Le décret de 2028 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2028. Le décret de 2029 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2029. Le décret de 2030 a été adopté par le CNA SFRA le 15 Mars 2030.

Il est clair que ce texte doit être lu entre les lignes : si rien n'est dit de la mise en concurrence des établissements universitaires (prudence et même de sûreté ...) il est néanmoins évident que celle-ci découlera automatiquement du système de financement proposé.

Ainsi, cette mesure s'inscrit dans une logique, et la politique de financement détermine sur l'ensemble du système universitaire. Elle aboutit à instaurer une hiérarchie dans les Universités à fermer les portes de certaines formations à une majorité d'étudiants en usant de la dissuasion financière.

Associée à l'instauration de numérus-clausus et de concours, cette politique va développer la concurrence sauvage entre Universités et entre UFR. On va vite en arriver à des Universités (ou filières) d'élite ou l'on paiera cher une formation de qualité et à des Universités de pauvres (les petites facultés de province notamment), qui se débrouillent avec des bouts de chandelles pour former des chômeurs.

Il faut également insister sur le fait que l'ensemble de cette politique de hausse des droits d'inscription est sous tendue par le désengagement massif de l'Etat dans le financement des Universités, la subvention ministérielle représentant une part de plus en plus faible du budget des établissements. Ainsi, la hausse des droits ne permet même pas d'améliorer nos conditions d'études !

C - Les orientations de l'actuel gouvernement persistent dans la même direction en allant toutefois beaucoup plus loin.

Ce qui était écrit entre les lignes, l'est désormais noir sur blanc : les objectifs annoncés sont la mise en concurrence des établissements et le désengagement de l'Etat.

Le "garde-fou" proposé par CHEVENEHENT, la fourchette des taux minimum et maximum est abandonnée.

(N) Je voit, la notion d'autonomie est désormais interprétée d'une façon très différente de celle qui prévalait par le passé. Une telle évolution pose des questions de fond.

2 - Les questions que cela pose

La question des droits d'inscription est complexe, elle pose deux types de problèmes :

- Plus de garantie du caractère national des diplômes : dès lors que l'Etat ne donne plus aux Universités les moyens d'assurer leur enseignement, on va rapidement vers une reconnaissance régionale des diplômes. C'est ce que veut le MIEN sans vouloir prendre la décision en tant que telle. L'a voie aux "Universités libres et indépendantes" que réclame l'UNI est largement ouverte.

- Quel système d'aide sociale ? S'inscrire à tel prix est un élément décisif pour bien des étudiants. Les plus défavorisés, c'est évident, mais aussi, bien plus largement tous les enfants des couches moyennes, et particulièrement ceux qui se situent légèrement au-dessus des plafonds d'exonération et d'attribution des bourses.

D'autant plus que les bourses :

• ne suffisent pas : - 2 % en 1986 seulement et ne touchent que 150.000 étudiants.

• sont supprimées à la moindre erreur de parcours. Les maintiens de bourses sont dérisoires.

• ne constituent pas un système d'aide sociale suffisante. On n'a bien vu. Même si les bourses ont augmenté de 45 % entre 81 et 85, le nombre de fils d'ouvriers a chuté de 13,1 à 8,5 %. L'abandon en premier cycle s'accroît.

C'est donc que les étudiants ont besoin d'un réel système d'aide sociale prenant en compte tous les aspects des oeuvres (restauration universitaire, cité universitaire).

C'est d'autant plus scandaleux que l'Etat français est un des Etats qui contribue le moins au financement des études. Au niveau européen, on arrive en queue, juste avant la Grèce et le Portugal.

En 1981, l'Etat aidait chaque étudiant de 2.400 Frs. En 1965, il aidait chaque étudiant de 2.600 Frs. Le paradoxe est d'autant plus grand que dans les années 60, l'Université était largement réservée à une élite sociale.

Le désengagement de l'Etat s'accroît donc. Avec la libération des droits et l'abandon des oeuvres universitaires il va jusqu'au bout de sa logique.

3 - Un début de fond : la gratuité de l'enseignement supérieur est-elle une idée dépassée

La remise en cause de la gratuité s'appuie sur un discours de plus en plus répandu selon lequel la gratuité serait une idée rétrograde, contraire aux principes d'équité et de solidarité.

Les partisans de cette thèse s'appuient sur le constat suivant : aujourd'hui, l'Université est très largement réservée à des jeunes issus de milieux socialement favorisés, bénéficiant de ressources importantes. Dans le même temps, la gratuité implique que les études de ces jeunes soient financées par l'ensemble de la communauté nationale. Autrement dit, dans les faits, ce sont aujourd'hui les "pauvres" qui financent par l'impôt les études des "riches."

Si le constat est on ne peut plus exact, le principe auquel on aboutit est lui plus contestable. En effet, les adversaires de la gratuité proposent d'évoluer vers une Université payante avec un système de bourse développé qui permet aux plus défavorisés d'accéder à l'Université.

Cette approche de prime abord séduisante, nous paraît néanmoins dangereuse. Elle peut être critiquée à maints égards : tout d'abord il est contraire à toute rigueur scientifique de partir d'un constat pour déboucher sur un principe. Le raisonnement se fonde en effet, sur un problème à résoudre : le raisonnement normal devrait être le suivant : puisque l'Université est financée par l'ensemble de la communauté nationale, il est normal que tous ceux qui la souhaitent, bénéficient de mêmes chances d'accéder à l'Université. L'Etat doit donc prendre les dispositions nécessaires (aide sociale, orientation et encadrement, réforme des lycées) afin que l'Université se démocratise enfin. Dès lors, il n'est plus besoin de différencier des tarifs en fonction des ressources. Notons que si la sélection sociale diminue, le constat de départ disparaît et par là même, les raisons de revenir sur la gratuité.

Sur le plan pratique, le système proposé par les adversaires de la gratuité, présente des dangers face auxquels l'UNEF ne peut rester indifférente. En soit, l'initiative à la gratuité n'est pas seulement la remise en cause d'un principe auquel les Français sont fort attachés comme en témoignent de récents sondages. Nous ne considérons pas la gratuité comme une fin (la situation actuelle prouve que cela ne suffit pas à garantir la démocratisation de l'enseignement supérieur), mais plutôt comme un garde-fou. Il est en effet plus facile pour un gouvernement, quel qu'il soit, d'augmenter les droits d'inscription que de mettre en place un système d'aide sociale réellement performant. Cela est évident d'un point de vue budgétaire et dans la période actuelle, il est peu probable que nous assistions à une réelle réforme - toujours coûteuse - du système d'aide sociale.

Soulignons également que le budget de l'aide sociale se négocie chaque année dans le cadre de la loi des finances et peut donc être à tout moment remis en cause. Le maintien de la gratuité - également garanti - présente donc l'avantage d'empêcher que l'on aille trop loin dans la sélection sociale.

L'éducation doit être un droit, non un privilège. Là encore il s'agit d'une volonté politique qui ne peut être amenée que par la collectivité politique.

LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Pour autant, l'Etat ne doit pas être le seul à financer l'Université.

L'UNEF a avancé une série de propositions concernant notamment un financement accru de l'enseignement supérieur pour les entreprises et les régions. Mais l'Etat doit rester le garant de la cohérence de l'ensemble, il doit veiller à ce que ne se développent pas les inégalités entre établissements, certains d'entre eux pouvant bénéficier de "rentes de situation".

1) LA REGION

De nombreuses régions contribuent d'ores et déjà au financement des Universités. Il serait bon de généraliser et d'accroître ce mode de financement, en même temps que se développerait une concertation constructive entre les collectivités locales et les établissements.

Il est en effet indéniable que la région tire profit de la présence d'une Université.

Ce profit se manifeste d'abord par l'accroissement des impôts locaux collectés du fait de l'impact de la venue d'étudiants sur le commerce, le marché du logement ...

Par ailleurs, et surtout dans les régions les plus défavorisées, l'existence d'une Université dynamique contribue à enrayer l'émigration de jeunes et peut favoriser la création d'entreprises, de centres de recherche, de commerces ... Enfin, la présence d'une Université contribue à améliorer "l'image de marque" de la ville et de la région.

2) LES ENTREPRISES

Il semble inutile d'insister sur l'intérêt que représente pour les entreprises l'existence de centres de recherche dynamiques et de jeunes cadres bien formés.

La contribution des entreprises au financement - et plus largement à la vie - des Universités peut se faire de multiples façons. Nous avancerons ici quelques propositions à titre d'exemple. Mais rappelons d'abord qu'en aucun cas la collaboration de l'Université avec des intérêts privés ne doit soumettre l'Université à ces intérêts en la privant de son indépendance.

Dans le cadre de l'ouverture de l'Université sur l'extérieur dans un but de dynamisation de la recherche économique-sociale et culturelle, il est intéressant d'étudier la mise en place de groupements d'intérêts publics. Les Universités peuvent y contribuer en apportant leurs hommes, leurs outils d'analyse, les entreprises, les chambres de commerce, les collectivités locales ... en apportant leur expérience concrète et leurs moyens de financement. De tels GIP existent depuis peu. S'il est trop tôt pour en tirer un bilan, il semble que les premières expériences se soient plutôt faites au détriment de l'indépendance des Universités.

L'apport des entreprises doit également se manifester dans le cadre de la formation, par l'organisation de stages, de conférences, de visites d'entreprises, mais avec le souci permanent d'un pluralisme au niveau des interventions : chefs d'entreprises, délégués syndicaux, délégués du personnel, comités d'entreprises ... Ainsi, financement et formation se trouveront liés dans une perspective constructive.

Par ailleurs, même dans l'hypothèse, peu probable, d'une réforme positive de l'aide sociale, il faut bien admettre que pour des raisons techniques, certains étudiants se retrouveront exclus du système : enfants des couches moyennes se situant juste au-dessus des seuils d'exonération, jeunes issus de milieux favorisés, mais ne bénéficiant pas de l'appui financier de leur famille ... A cela s'ajoutent les problèmes de contrôle des ressources et les blocages administratifs qui peuvent toujours se produire.

Faute à tous ces "cas", la gratuité constitue donc un "garde-fou", un moindre mal en somme. Ainsi, on ne peut ignorer que certains tentent de profiter de l'évolution actuelle pour promouvoir une privatisation de l'enseignement supérieur qui viserait alors la rentabilisation immédiate des établissements plutôt que de répondre aux besoins des étudiants et du pays aux plans culturel, économique et social. C'est ce qui se cache aujourd'hui derrière le débat sur "l'autonomie" des Universités, notion à laquelle tout le monde se déclare attaché, mais souvent pour des raisons bien différentes.

L'INVESTISSEMENT EDUCATIF ET L'ENGAGEMENT DE L'ETAT

Si nous accordons une telle place au débat sur la gratuité, c'est que celui-ci reflète la conception que les uns et les autres ont de la politique de formation. Si cette conception est celle d'un service public de l'enseignement supérieur, offre à chacun la chance d'accéder à une formation de qualité, la gratuité est de mise. Si au contraire, l'éducation est conçue comme un produit quelconque, alors il est normal que ceux qui souhaitent consommer ce produit "ajuchètent" au prix coûtant (et, pourquoi pas, avec un profit pour le "producteur").

Il est bien évident que la solution choisie ne sera pas neutre du point de vue de la sélection sociale.

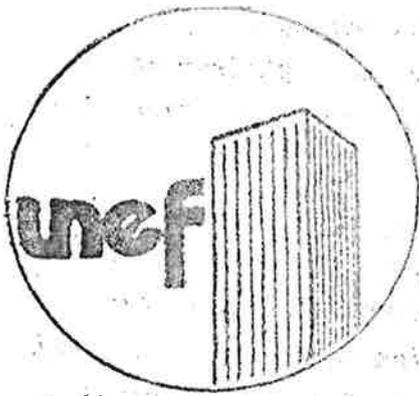
Si la seconde position découle d'une conception individualiste de la société de marché, la première, au contraire, se place dans le cadre d'une politique volontariste visant la communauté nationale considérée comme un tout cohérent. C'est dans cette optique, plus positive, que l'UNEF a choisi de développer sa réflexion.

En effet, présenter l'éducation comme un simple produit, c'est nier l'intérêt vital que représente pour l'avenir du pays et des régions l'existence d'une jeunesse bien formée. La formation des jeunes (et des moins jeunes) apparaît donc comme un véritable investissement éducatif, et il est pour le moins curieux qu'à l'heure où chacun reconnaît la nécessité pressante d'augmenter le niveau de formation des jeunes (80 % niveau BAC en l'an 2000, 2 millions d'étudiants dans 30 ans ...) l'Etat se désengage du financement des Universités.

Qui d'autre que la communauté nationale pourrait prendre en charge un programme d'investissement aussi coûteux qui ne serait "rentable" que dans le long terme et au niveau micro-économique ?

Qui d'autre que l'Etat pourrait assumer la gestion des oeuvres universitaires alors que par définition, une oeuvre ne peut être considérée comme un investissement dégageant de profits ?

Ajoutons à cela qu'aucune démocratie moderne ne peut fonctionner correctement sans que soient réduites les inégalités existant au niveau culturel et éducatif dans le cadre d'une éducation générale du niveau des connaissances.



ATTENTION

à nos ETUDES

- En matière d'enseignement supérieur, le nouveau gouvernement entend aller vite, très vite ! Une proposition de loi déposée par M. Foyer, Barre, Lecanuet, et d'autres, doit être examinée en urgence par le gouvernement, et vraisemblablement par l'Assemblée dans le courant juillet. Il s'agit de l'attaque la plus grave portée contre notre droit aux études.

- L'autonomie des universités : l'autonomie est en soit une bonne chose ; cependant le ministère y voit le désengagement complet de l'Etat :

"Les droits d'inscription des étudiants pourront être fixés librement. Il faut renoncer au mythe de la gratuité de l'enseignement supérieur"...

- La sélection renforcée : sous prétexte d'impulser une compétition "stimulante pour tous les établissements", on instaure en fait un système extrêmement sélectif, avec comme priorité la sélection sociale :

"Les établissements distribueront des bourses aux étudiants bien dotés de moyens intellectuels mais dépourvus de moyens financiers"...

"Les établissements de qualité s'efforceront de recruter les meilleurs étudiants"...

"Il convient de supprimer les CROUS et d'en faire des "services universitaires de la vie de l'étudiant"..."

- L'abandon des diplômes nationaux : il participe en fait à la mise en place d'universités à deux vitesses ; d'un côté, les universités de prestige réservées à une élite intellectuelle et sociale, liées aux milieux d'affaires ; de l'autre, des universités sans moyens financiers, véritables voies-de-garage pour le plus grand nombre d'étudiants, ainsi dépourvus de perspectives d'avenir :

"Il convient de tendre à la généralisation des diplômes propres à chaque établissement"...

"Le choix des étudiants, l'opinion des employeurs, les jugements de communauté scientifique internationale opéreront une sélection"...

- La remise en cause du libre accès : le bac ne suffira plus pour choisir son DEUG, le DEUG ne suffira plus pour choisir sa licence :

"Les conditions d'accès à l'université sont déterminées par les universités"

En résumé, l'esprit général de la loi se trouve en préambule du projet :

"Les universités n'échapperont pas à la nécessité de jouer pleinement le jeu de la responsabilité, c'est-à-dire de l'autonomie, avec ses risques et ses chances"...

Il est certain que ces tendances à l'autonomie et au désengagement de l'Etat ne sont pas nouvelles. Déjà en 65 un décret avait été voté qui supprimait la participation de l'Etat à la sécurité sociale étudiante (un augmentation à 600 Frs est ainsi à prévoir pour la rentrée prochaine). Aujourd'hui, la politique élitiste se pauffine. Bientôt, elle va prendre l'allure d'une loi !

Ainsi donc, on est en train d'adapter notre université à l'air-du-temps. La société est en crise ? Qu'à cela ne tienne ! Réduisons nos ambitions démocratiques pour l'université, pratiquons une sélection à tout crin partout où c'est possible...

De telles orientations sont graves. Elles reposent sur l'abandon de la mission essentielle de l'enseignement supérieur, à savoir former le potentiel humain nécessaire afin de pouvoir répondre aux besoins du pays ; contribuer ainsi à l'essor économique et social de nos régions.

Ce sont ces objectifs qu'il nous faut défendre.

Mais quelles solutions, quels moyens pouvons nous mettre en oeuvre ? Pas grand chose, sur la fac quelques adhérents qui ont à coeur leur études, ne pouvant toucher tous les étudiants du campus. Les tracts coûtent chers, et les ressources financières sont moindres, ne nous permettant pas de vous informer comme nous sommes au devoir de le faire.

Alors qu'attendez vous. Un syndicat malgré tous les préjugés que vous en avez, reste encore l'unique moyen pour nous défendre, pour se faire entendre, et pour mieux vivre à la fac.

Le Syndicalisme au Coeur de nos Etudes, voilà ce qu'il nous faut, et voilà ce que l'UNEF à son 71ème Congrès s'est engagée à faire.

S'ORGANISER pour nous DEFENDRE

Nom..... Prénom

Adresse

Téléphone

Etudes suivies : Type Diplôme préparé Cycle..... Année.....

U E R Section TD

Veux-tu être : Délégué de TD OUI NON (1)

Délégué d'UER OUI NON

(1) reyer la mention inutile.



PAR MILLIERS CONTRE L'APARTHEID « Soweto, ANC, Solidarité ! ». Plusieurs milliers de personnes ont manifesté leur soutien à la lutte du peuple sud-africain hier soir sur le pavé de Paris. Répondant à l'appel de quatre organisations françaises de solidarité : MRAP, MAA, AFASPA et les Rencontres nationales contre l'apartheid, elles ont fait résonner entre la place des Invalides et l'ambassade de Pretoria à Paris, l'exigence de « sanctions immédiates contre l'apartheid ! ». Lors d'un meeting devant l'ambassade raciste bien protégée par un cordon de CRS, Charles Palant vice-président du MRAP, de même que les orateurs des autres mouvements organisateurs, a vigoureusement dénoncé une fois de plus l'hypocrisie consistant à refuser les sanctions sous prétexte qu'elles porteraient préjudice au peuple sud-africain. Ce sont en fait les commanditaires du régime, les profiteurs de l'apartheid, et en particulier les entreprises françaises présentes là-bas, que l'on défend ainsi. Décidément oui, comme le scandaient des jeunes communistes hier soir, il est temps que « Chirac, Mitterrand, décrètent un boycott à 100 % ».

« LA REACTION EN CHAÎNE DE LA LUCIDITÉ »

Le professeur Albert Jacquart, l'un des signataires de l'Appel des cent, explique sa présence au rassemblement par une citation d'Einstein : « Il faut opposer à la réaction en chaîne des neutrons la réaction en chaîne de la lucidité. »

« C'est ce que nous faisons à l'Appel des cent. Le pire, c'est que les gens ne savent pas en quoi consiste le danger. Nous disons aux Français que les bombes n'ont qu'une cible : tous les hommes !

« Pourquoi suis-je là, moi qui ne suis ni communiste ni membre d'aucun parti ? Avant tout parce que, en tant que biologiste, j'essaie d'être lucide et de regarder les hommes. L'humanité est une merveille issue de l'évolution. Le combat numéro un est d'éviter la mort de l'humanité. Moi, je mourrai, je le sais, mais je ne veux pas que l'humanité meure trop vite. Aucune cause humaine ne vaut qu'on sacrifie l'humanité.

« On ne peut raisonner en extrapolant le passé : la guerre nucléaire ne serait ni un super-Verdun, ni un super-Stalingrad. La presse américaine elle-même l'a dit récemment : une bombe nucléaire n'a pas de cible — pas plus Moscou que New York — elle tue tous les hommes... »

1986 : année de la paix

15 juin : festival de la paix à Vincennes

VENUS DE 24 PAYS

Des délégations venues de vingt-quatre pays ont participé au rassemblement de Vincennes. Elles venaient du Brésil, de Chine, du Japon avec la participation de survivants d'Hiroshima, d'URSS avec la présence de Vitali Korotich, député de Kiev au Soviet suprême de la République d'Ukraine, de Grande-Bretagne, de Finlande, de Hongrie, du Danemark, des Pays-Bas, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Bulgarie, du Portugal, d'Espagne, de Turquie, de Grèce, de Roumanie, de Yougoslavie, d'Italie, de Pologne, de Belgique, de République démocratique allemande, de Berlin-Ouest, de République fédérale d'Allemagne avec la participation de Frank Schwalba-Hoth et Brigitte Heinrich, députés européens (Verts) et de M. Weisskirchen, député SPD au Bundestag.

LES PERSONNALITES

A la fête de la paix, on notait la présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles Robert André, Pr Albert Jacquart, Paul Durrafour, Bernard Lacombe, Pr Nisard, Claude Pieplu, Suzanne Prou, Jean Petite, Georges Seguy, Annick Sicart, Simone Callier, Michèle Lopez, Claude Leroy (membres du collectif national de l'Appel des cent), L. Aubret, M. Benez, P. Boulanger, D. Breton, E. Camy-Peyret, R. Chambeiron, J. Denis, C. Echard, F. Escande et P. Escande, M. Germa, P. Gofman, L. de Grandmaison, D. Grandmont, M. Gremetz, S. Guilloux, J. Jacquet, A. Lajoinie, H. Langevin, J.-C. Laroze, C. Lepidis, E. Maffre-Baugé, J. Marest, R. Melik, G. Maes, A. Peronnet, B. Predair, G. Rodrigue, H. Rol-Fanguy, J. Sanguedolce, R. Sangla, P. Santini,

SANTIAGO DU CHILI : GREVE DANS LES UNIVERSITES

Une centaine d'étudiants et d'enseignants ont été arrêtés lundi à Santiago du Chili, à la suite de l'intervention de l'armée et de la police dans les universités. Les forces de répression du régime de Pinochet tentaient de réprimer le mouvement de grève déclenché dans les universités et les lycées de la ville pour obtenir la fin des interventions policières dans les centres universitaires. Lundi également, deux attentats non revendiqués ont fait un mort et sept blessés dans le métro de Santiago.

J.-D. Simon, R. Varney-Vassal, R. Vauthier, C. Xenakis, P. Zarka. Parmi les personnalités membres d'organisations qui avaient apporté leur soutien à cette initiative, on relevait la présence de C. Lucibello, J. Siraudou (ARAC), Dr Pernin, Pr Galinski (AMFPGN), A. Picard (LFPL), R. Coquelin (FIL-PAC), J. Lelay (UFF), P. Leclerc (UNEF), J. Perreux (MJCF), M. Triganò (CSF), père Buonic, J. Lopez et H. Bonneau (France-Amérique latine), M. Delouze (Union des écrivains), G. Marchais, P. Laurent et G. Moreau (PCF), D. Cicera, J. Le Dauphin (Mouvement de la paix), J. Ridoux (CNED), Y. Goussault (CNID), H. Krasucki, R. Lomet (CGT), Y. Grenet (Confédération des catholiques européens), etc.



L'UNEF ET LES QUESTIONS INTERNATIONALES
(extrait de la résolution du 71ème Congrès National)

DOCUMENT

AVEC *L'apartheid au jour le jour*, Joseph Lelyveld, correspondant permanent du «New York Times» à Johannesburg, jusqu'à son expulsion à l'été 81, est un réquisitoire impitoyable. Comme l'écrit dans sa préface l'archevêque anglican, *Desmond Tutu*, prix Nobel de la Paix, «Je connais pratiquement tout ce que décrit Lelyveld, mais cependant c'est pour moi une sorte de cauchemar de voir tout cela mis par écrit avec une telle profondeur de vue, une telle perspicacité... Je suis sorti de cette lecture submergé par l'horreur que suscite ce système diabolique plus que jamais déterminé à crier bien haut les souffrances inutiles qu'il a infligées à notre peuple et qu'il continue de faire endurer». A lire d'urgence, c'est évident. (Preses de la Cité).

Les étudiants vivent avec une sensibilité accrue, les événements qui traversent le monde. Le racisme, la paix, les Droits de l'homme, et la solidarité sont énoncés comme des soucis prioritaires.

On ne peut en 1986, étudier en France, sans se soucier de la menace Nucléaire qui grandit, sans se passionner pour les peuples du monde entier. On ne peut étudier sans se préoccuper de la banalisation quotidienne du racisme et du fascisme jusqu'à l'Assemblée Nationale.

Force syndicale, l'UNEF doit accroître son "autorité internationale".

L'UNEF favorise le débat sur l'ensemble de ces questions en intervenant sur tous les événements de l'actualité.

L'UNEF doit contribuer à permettre une meilleure insertion des étudiants étrangers en France.

L'UNEF combat pour une véritable politique d'accueil, pour que chaque étudiant étranger constitue un apport aux étudiants français, pour une réelle coopération avec les pays d'origine.

Elle combat le racisme et les discriminations.

Alors que 1986 est proclamée "Année de la Paix" par l'ONU l'UNEF doit prendre largement part à cet événement. Elle doit informer, proposer des initiatives, affirmer sa volonté que tout soit fait pour arrêter l'escalade nucléaire presque dans l'espace et pour réduire tous les arsenaux nucléaires en Europe et dans le Monde.

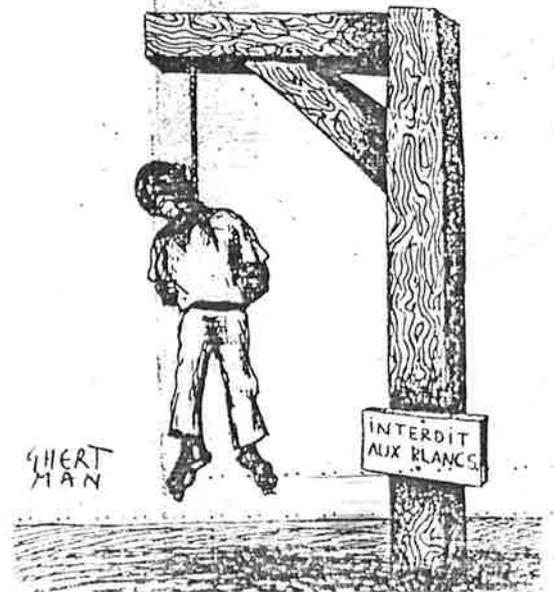
Par ailleurs, l'UNEF doit concourir à la réussite des initiatives prises par l'appel des 100.

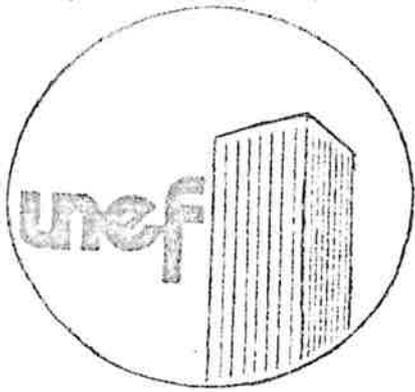
L'UNEF doit renforcer la Solidarité de la France avec les étudiants qui vivent dans les Pays opprimés. Il en est ainsi des Étudiants d'Afrique du Sud qui subissent la brutalité d'un régime d'apartheid. Parce qu'il n'y a pas d'aménagement possible de l'apartheid, nous réclamons

avec l'ANC le boycott à 100% de l'Afrique du Sud, la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et des prisonniers politiques. Avec en particulier la manifestation européenne du 1er juin 1986 à Paris, nous mettrons tout en oeuvre pour que le gouvernement français applique les sanctions demandées par l'ONU.

Nous ne pouvons non plus tolérer la situation des étudiants palestiniens victimes de la répression et des violences israéliennes. Ainsi que la fermeture des Universités palestiniennes Bir Zeit et Enajah.

Enfin grâce aux relations de l'UNEF avec l'UIE, l'IFMSA, et 60 Unions Nationales, l'UNEF participe au combat anti-impérialisme et pour l'instauration d'un nouvel ordre économique et social, elle peut participer au développement d'échanges, de stages à l'étranger, de voyages d'amitiés.





QUESTIONNAIRE SUR LE SERVICE NATIONAL

la loi actuelle en matière de reports ne correspond plus aux besoins des étudiants, d'autant plus que par l'importance accordée aux filières techniques (MST, Magistères) celle-ci va être encore plus inadaptée.

Il nous serait intéressant d'avoir ton avis, afin d'être mieux documenté sur les réactions étudiantes.

(Les questions 2, 3, 6, 7, 8 ne s'adressent qu'aux garçons)

- 1/ Quelle est ton Université ?
Quelle discipline étudies-tu ?
Quelle est ton année d'étude ?
Quel âge as-tu ? Fille Garçon
- 2/ As-tu effectué :
-tes 3 jours
-une préparation militaire
-ton Service National
-rien
- 3/ Penses-tu pouvoir achever tes études avant de partir au SN ?
- 4/ Que penses-tu de la Conscription ?
- c'est une nécessité
- c'est inutile
- elle doit être réformée
- sans avis
- 5/ Le Service National est-il pour toi :
- une gêne dans les études
- une période valorisante pour son avenir
- parfaitement inutile
- un moment privilégié de rencontres entre jeunes d'origine diverse
- un moment privilégié pour s'assumer soi-même et prendre des responsabilités
- 6/ Envisages-tu de servir :
- dans la Coopération
- dans l'un des postes de Scientifiques du Contingent
- comme cadre du Contingent (Officiers, sous-Officiers)
- comme deuxième classe
- autre (à préciser)
- 7/ Si tu envisages la Coopération, quelle est ta motivation principale ?
- aider un pays du tiers monde
- parfaire ta formation professionnelle
- fuir la caserne
- avoir un report te permettant d'achever tes études
- autre (à préciser)
- 8/ Si tu étais sûr de pouvoir poursuivre tes études au SN, essaierais-tu de les poursuivre durant tes quartiers libres ?

9/ (*) L'UNEF propose certaines mesures ,qu'en penses tu?

a - report d'incorporation initial à 25 ans pour tout étudiant avec possibilité de résiliation à la demande de L'intéressé

I 2 3 4 5

b - permissions automatiques pour passage d'examens et concours

I 2 3 4 5

c -une réduction de la distance université-lieu d'affectation et l'organisation systématique par les universités de cours du soir destinés aux salariés et aux appelés-étudiants

I 2 3 4 5

d -le remboursement des frais d'inscription universitaire aux étudiants ayant obtenu un brevet de préparation militaire(seul moyen actuel d'obtenir un report jusqu'à 24 ou 25 ans)

I 2 3 4 5

e - l'augmentation du nombre de Volontaires Formateurs en Informatique Coopérants ,Assistants Techniques, Scientifiques du Contingent , ...

I 2 3 4 5

IO/ Peux tu classer par ordre de préférence les propositions ci-dessus (si tu contestes l'une ou plusieurs d'entre elles, inutile d'en reporter le numéro) :

II/ Pour soutenir ces revendications, es tu prêt:

- à participer à une manifestation
- à faire signer des pétitions
- à donner ton avis, faire part de tes propositions et de ton expérience en devenant membre de la Commission Service National de l'UNEF
- à distribuer ce questionnaire
- à organiser/participer à des débats sur l'Armée, la Paix, le désarmement, et la Défense Nationale
- autres (à préciser)

I2/ Pour toi quel rôle pourrait jouer un Syndicat Etudiant auprès des appelés

- défense de leurs revendications
- envoi des photocopies de l'UNEF
- envoi d'informations concernant la vie d'Etudiant
- autres (à préciser)

(*) Pour la question 9 ,entourer le numéro correspondant à la réponse:
I totalement pour 2 plutôt pour 3 plutôt contre
4 totalement contre 5 sans avis

.....

Remets ce questionnaire à un copain de l'UNEF,
ou dépose le à la CAFET'UNEF BAT. K (face à la tour 32) ou bien
à la COOP unef (inter amphi 34-44 Rez de chaussée)

ADRESSES UTILES A PARIS 6 (tel:43-36-25-25)



Etudiant s'étant visiblement heurté au Numerus Clausus

- Services de la scolarité
 - *bureau des enseignements du premier cycle bâtiment I, 10 rue Cuvier, postes 36-02 et 36-09
 - *bureau des deuxième et troisième cycles bâtiment C, 1^{er} étage, 11 Quai St Bernard
 - *bureau du chef de service de la scolarité Tour Centrale 14^e étage
- CAIO, bât. C, 1^{er} étage, p 39-70 ou 46-33-62-76
- Service social des étudiants bât. C, 2^e étage, bureau B2
- Bureau des équivalences, 14^e étage
- Bureau des bourses, 14^e étage
- Agence comptable, 16^e étage
- Coopérative des Etudiants de Jussieu, p 61-90 inter-amphi 34-44 R.d.C.
- Local UNEF et Cafétéria, p 37-45 bât.K, préfabriqué devant la Tour 32

T.C.

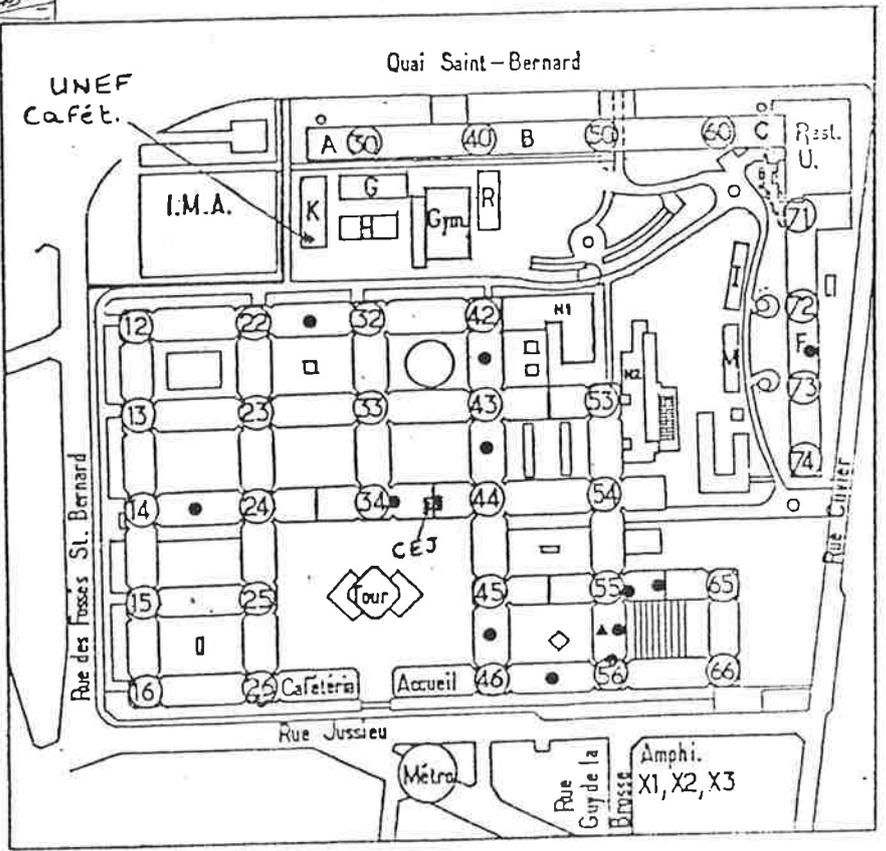


Etudiant s'étant visiblement syndiqué à l'UNEF

PLAN

BIBLIOTHEQUES

- SECTIONS POUR ETUDIANTS
 - 1C PREMIER CYCLE scientifique Bâtiment F, R-d-C, p.30-10
 - BE BIOLOGIE-Enseignement Cour 42/43, R-d-C, p.43-68
 - CE CHIMIE-Enseignement Tour 34, R-d-C, p.55-93
 - ME MATHÉMATIQUE-Enseignement Cour 56,R-d-C, p.53-60
 - PE PHYSIQUE-Enseignement Tour 32/22, 2e ét.,p.40-49
 - CE SCIENCES DE LA TERRE-Enseignement Tour 24/14, 1er ét., p.49-47
- SECTIONS POUR CHERCHEURS
 - SC BIBLIOTHEQUE GENERALE Tour 55/56, 4e ét., p.52-80/81
 - THESES Bâtiment F, mezzanine, p.60-12
 - BR BIOLOGIE-Recherche Tour 56/55, 4e ét., p.52-80/81
 - CR CHIMIE-Recherche Tour 44/43, 5e ét., p.55-77
 - IR INFORMATIQUE-Recherche Tour 55/65, 1er ét., p.41-00
 - MR MATHÉMATIQUE-Recherche Tour 56/46, 4e ét., p.37-23
 - PR PHYSIQUE Recherche Tour 45/46, R-de-C, p.59-89
 - CR SCIENCES DE LA TERRE-Recherche Tour 26-0, R-de-C, p.52-83



DEMANDE D'EXONERATION
à titre individuel
DES DROITS UNIVERSITAIRES

ANNEE UNIVERSITAIRE

1986... - 1987...

Nom de l'étudiant:

Nom du mari (pour les femmes mariées):

Prénoms:

Adresse:

Pour les étudiants majeurs :

- Paiement (1) COMPTE COURANT POSTAL PARIS
 COMPTE COURANT POSTAL PROVINCE
 COMPTE COURANT BANCAIRE OU
COMPTE COURANT CAISSE D'EPARGNE

Intitulé du compte personnel :

(1) Fournir un relevé d'identité postal, bancaire ou d'épargne.

Si l'étudiant est mineur

Nom du Père :

Mère :

Tuteur :

Prénoms:

Adresse:

Profession :

- Paiement (1) COMPTE COURANT POSTAL PARIS
 COMPTE COURANT POSTAL PROVINCE
 COMPTE COURANT BANCAIRE OU
COMPTE COURANT CAISSE D'EPARGNE

Intitulé du compte :

(1) Fournir un relevé d'identité postal, bancaire ou d'épargne.

Ce formulaire ,n'est pas contractuel

Il nous permet de prendre contact avec vous, et de transmettre votre demande au service administratif concernée.

POUR TE CONTACTER N° TEL:

A Paris 6, l'an dernier, 97 dossiers ont été retenus sur 99 présentés. Il faut savoir que le Conseil d'Administration a fixé le plafond d'exonération à 10% des effectifs. Les critères d'exonération sont les mêmes que ceux d'attribution des bourses, avec un barème plafond augmenté de 10%.

Sur ces 99 dossiers, 31 ont été déposés par notre association Paris-Sciences-UNEF. De plus, nous étions les seuls étudiants à siéger à la commission d'exonération.

A Paris 7, l'an dernier, 210 dossiers ont été déposés et retenus par la commission d'exonérations.

Notre association AGEF 7-UNEF siégeait à cette commission.